



ASSOCIATION
DES CONSULTANTS
EN AMÉNAGEMENT
ET DÉVELOPPEMENT
DES TERRITOIRES

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 17 NOVEMBRE 2015

Compte-rendu du Conseil d'Administration du 17 novembre 2015, de 12h00 à 14h00

- **Membres du conseil présents** : Bénédicte de LATAULADE, Martine GESTIN-MORIN, Christine ALBA, Karine RUELLAND, Denis AUCOUTURIER
- **Membres du conseil excusés** : Béatrice VUITTON, Jacques GALLY, Jean-Marc NATALI, Claudine HERVO, Christian LACAPE
- **Membres de l'association présents** : Clémence CHATRE
- **Secrétaire général** : Guillaume HERR-ZEKANOWSKI

Relevé de décisions

- Diffusion sur l'ensemble de nos réseaux de la « réaction » aux événements du 13/11 à PARIS
- Nouvel appel à candidature au prochain Conseil d'Administration sur la base d'un texte à rédiger
- Cadrage de la prochaine AG sur une demi-journée
- Petit déjeuner de février sur le thème des réseaux sociaux
- Maintien de la participation de l'ACAD au PFVT

La réunion de Conseil d'Administration de ce jour s'ouvre sur la douloureuse évocation des événements du vendredi 13 novembre dernier à Paris.

Bénédicte de Lataulade présente alors un texte rédigé en réaction à ces événements qu'elle souhaite faire publier sur le site pour que notre association se positionne vis-à-vis de ces événements (ce texte a été diffusé entre temps : <http://www.acad.asso.fr/wp-content/uploads/2015/11/Les-evenements-du-13-novembre.pdf>).

Les discussions autour de ce texte relèvent d'un besoin d'expression suite à ces instants bouleversants pour nous tous : un accord unanime est exprimé sur la nécessaire diffusion de ce texte.

1. Organisation de la prochaine AG et renouvellement des administrateurs

Le principal problème qui se pose aujourd'hui est l'absence de relève du poste de Président de l'ACAD, alors que Christian LACAPE finit son second mandat.

Par ailleurs la question centrale –et récurrente– reste ouverte : quel est le projet de l'association pour ses membres ? L'absence de candidat reflète peut-être également l'absence de proposition ? Aujourd'hui deux scénarii se dégagent pour l'avenir de l'ACAD :

- l'un « au fil de l'eau », s'appuyant sur les adhérents actuels et l'animation du réseau existant,
- l'autre plus offensif, s'appuyant sur des objectifs de développement de l'association, tant en nombre d'adhérents (augmenter le nombre) qu'en nombre et type d'actions mises en oeuvre.

Les présents s'accordent tous sur l'importance d'organiser lors de la prochaine AG (15 mars 2016) un vrai débat interne sur l'avenir de l'association.

En effet, si la « culture ACAD » existe pour beaucoup d'adhérents qui semblent souhaiter que l'association perdure, quid des autres ? Comment continuer le projet associatif et sous quelle forme ? Les adhérents sont-ils prêts à « se battre pour » ou non ?

Les conclusions du questionnaire mettent en avant deux attentes fortes :

- l'animation du réseau interne
- la représentation institutionnelle de l'ACAD.

Ces fonctions doivent être posées lors du débat électoral ; le lieu d'expression doit être l'AG. Un nouvel appel à candidature sera lancé, accompagné d'un texte rappelant les enjeux de l'association.

Par rapport aux années précédentes, l'AG sera recadrée de sorte à ce qu'elle se concentre essentiellement sur l'avenir de l'ACAD.

Elle se tiendra sur une demi-journée déclinée comme suit :

- 9h : ouverture des portes (lieu : SFA – rue Saint-Jacques)
- 9h30-10h30 : Bilan des actions menées sur l'année
- 10h30-12h30 : Débat/Séance de travail : quel avenir pour l'ACAD ?
- 12h30 : Elections du CA et du bureau

Est également convenu que le débat/séance de travail sera animé par un prestataire externe à l'association afin d'optimiser le débat et ses conclusions (appel à faire dans le réseau ACAD).

L'organisation de cette AG se poursuivra lors du CA de décembre, qu'il est décidé de décaler au mercredi 16/12, à 12h.

2. Thème de Petit Déjeuner de Février

Concernant le petit déjeuner de février dont le thème est encore à définir, trois propositions de thème sont faites.

Une invitation à débattre avec Corinne BERTONE, qui vient d'être nommée directrice du fond de co-investissement de l'ANRU.

Une table-ronde sur le développement Durable avec Julien DOSSIER (www.quattrolibri.com).

La réalisation du deuxième volet du Petit Déjeuner/Formation sur « l'usage des réseaux sociaux à vocation professionnelle » sous réserve de disponibilité de l'intervenant, Thibaud VUITTON.

Le choix des présents se porte sur la troisième option, le Secrétaire Général verra avec Thibaud VUITTON les possibilités d'organisation.

3. Représentation de l'ACAD aux Salons Professionnels

En vue d'une représentation de l'ACAD aux Salons Professionnels, les modalités d'obtention d'espace sur site ont été demandées au Salon des Maires, Forum des Projets Urbains, Centre-ville en Mouvement, ... à l'exception des tarifs du Salon des Maires qui s'avèrent prohibitifs (5000€ pour 12m² sans électricité ni mobilier) les autres nous transmettront leurs tarifs dès qu'ils auront leur business plan pour l'année prochaine.

Concernant le Salon des Maires, les présents s'accordent sur le fait qu'il serait plus pertinent de partager ce stand avec une ou plusieurs autres associations relevant de notre activité.

4. Retour sur le questionnaire

Cf point 1

5. PFVT

Comme convenu lors du CA d'octobre il a été posé la question à Jacques GALLY de la pertinence du maintien de la participation de l'ACAD au PFVT (Partenariat Français pour la Ville et les Territoires). Ainsi le maintien de l'ACAD au PFVT reste un bon moyen de renforcer la visibilité de notre association parmi un certain nombre d'administrations, d'institutions publiques et parapubliques qui ne font pas que de l'international. Par ailleurs le groupe "export" d'Acadiens participe à des actions montées par un certain nombre de bailleurs qui font partie du PFVT.

Par ailleurs, selon Marie-Claire Eustache qui représente l'ACAD aux réunions du PFVT depuis le mois de juin (Jacques GALLY ayant été indisponible). Le retour est positif ; certaines des manifestations organisées traitent de sujets "franco-français" qui seraient susceptibles d'intéresser la plupart des membres de l'ACAD.

Enfin les sujets de COP 21 et de Habitat 3 sont en partie organisés par le PFVT et la grande erreur de beaucoup de professionnels de l'urbanisme français est de laisser se dérouler ces travaux sans y prendre part alors même que leurs conséquences concerneront les prochaines normes de leur futur environnement professionnel.

Suite à la présentation de ces éléments il est convenu de maintenir la participation de l'ACAD au PFVT.

6. Points non-inscrits

Denis AUCOUTURIER revient sur le courrier envoyé à l'ANIL en septembre dernier et resté sans réponse.

En effet, suite à la création de SOLIHA, résultant de la fusion des PACT avec le réseau H&D, une directrice et un directeur d'ADIL sont présents au bureau national de cette nouvelle entité en qualité de dirigeants d'instances de SOLIHA.

Les membres de l'ACAD qui sont très souvent en situation concurrentielle avec SOLIHA, pour des prestations de service aux particuliers et aux collectivités sont donc revenus vers l'ANIL pour insister sur l'esprit du décret n° 2007-1576 du 6 novembre 2007 relatif aux organismes d'information sur le logement. Car dans la situation présente, non seulement le décret sus évoqué n'est pas respecté, mais les rôles impartis au sein de SOLIHA laissent à penser que les ANIL et les ADIL en sont partie prenantes.

Ainsi Denis AUCOUTURIER se rapprochera de Jean-Marc NATALI afin d'évaluer le type de recours le plus adapté pour donner suite.

- La séance est levée à 14h30 -